

Appellation

Vérificateur(trice) répar. Outillage

No d'emploi

ME0193

Nature du travail

- Effectue l'entretien, la réparation, la vérification et le dépannage de l'équipement hydraulique, mécanique et mécanique diesel et de l'équipement électrique et pneumatique.
- Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.

LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHE DES OPÉRATIONS.

Tâches types

1. Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.
2. Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.
3. Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.
4. Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.
5. Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.
6. Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).
7. Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.
8. Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laius.
9. Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés : mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.
10. Rédige des rapports d'inspection des véhicules, troussees de premiers soins.
11. Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser.
12. Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.
13. Démonte, nettoie, inspecte, répare, modifie, fabrique, essaie et remonte les pièces composantes des équipements et des outils isolants.
14. Vérifie l'outillage hydraulique, mécanique, électrique et pneumatique, les équipements de protection et les outils isolants : a) en effectuant des essais diélectriques sur les outils isolants et des essais hydrauliques mécaniques et pneumatiques sur l'outillage; a) en effectuant les essais hydrauliques, mécaniques, électriques et pneumatiques des équipements d'outillage et leurs composantes; b) en prélevant des échantillons de fluide pour hydraulique.
15. Fabrique et répare, à l'aide de substances chimiques, des pièces isolantes et autres pièces mécaniques et hydrauliques, mécaniques diesel.
16. Effectue des travaux de dépannage en atelier et dans les secteurs sur les équipements.
17. Exécute des croquis, utilise les instruments de mesure appropriés et effectue tout travail d'après les normes, dessins et caractéristiques.
18. Effectue des estimations de coûts pour déterminer, s'il y a réparation ou non, en conformité avec les normes établies.
19. Priorise les travaux en fonction des échéanciers.
20. Réquisitionne des stocks au besoin.

Appellation Vérificateur(trice) répar. Outillage	No d'emploi ME0193
--	------------------------------

21. Entretien, répare, vérifie les groupes électrogènes, les équipements vivitechniques, les outils électriques, hydrauliques ou pneumatiques et les installations électriques dans les camions.
22. Exécute des travaux de soudure et de peinture.
23. Assemble des mises à la terre provisoire sur l'équipement et les baladeurs.
24. Déplace et manutentionne l'appareillage à l'aide de l'équipement approprié.
25. Conduit des véhicules de tout genre.
26. Peut accomplir les tâches d'emplois de classe inférieure, lorsque requis.
27. Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.

N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience et apprentissage	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	3	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2	TOTAL	CLASSE
POINTAGE	30	40	21	24	14	20	24	18	18	16	12	237	8

Appellation
Vérificateur(trice) répar. Outillage

No d'emploi
ME0193

Exigences d'emploi

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Électromécanique de systèmes automatisés

Ou

Détenir un DEP en mécanique industrielle de construction et d'entretien

Ou

Posséder toute combinaison de formation et expérience jugée équivalente permettant d'effectuer la vérification, l'entretien et la réparation d'équipement hydraulique, mécanique, mécanique diésel, électrique et pneumatique.

Posséder au moins trois années d'expérience dans la vérification, l'entretien et la réparation d'équipement hydraulique, mécanique, mécanique diésel, électrique et pneumatique.

Être en mesure de lire et d'interpréter les plans, devis et croquis relatifs aux tâches à effectuer.

Être en mesure de travailler selon les règles de sécurité d'Hydro-Québec reliées à la nature du travail de cet emploi.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Avoir de la facilité à travailler en équipe.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

Être en mesure d'utiliser les systèmes informatiques pertinents à la fonction.

Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Rémunération globale

Mélanie Presseault, directrice

Date officielle

AAAA-MM-JJ

2017-06-01